



COMMUNE DE  
67150 HINDISHEIM  
130, rue de la Gare  
Tel : 03 88 64 26 22  
Fax : 03 88 64 95 24  
Courriel : mairie-hindisheim.secretariat@wanadoo.fr

**ARRETE PERMANENT**  
**Portant règlement de la circulation**  
**En agglomération**

**ARRETE MUNICIPAL N° 06/2014**

**Le Maire de la Commune de HINDISHEIM**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.6 ;  
**Vu** le code de la Route et notamment l'article et R.411-4 ;  
**Vu** l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie,  
**Vu** la délibération du conseil municipal du 11/07/2013 portant sur la modification de la priorité de circulation au carrefour de rue de l'Andlau

**Considérant** que pour assurer la sécurité des riverains de la commune de HINDISHEIM, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes

**ARRÊTE**

**Article 1 :** A compter du 17/01/2014 il est institué le dispositif de priorité à droite au carrefour de la rue de la Gare et de la rue Principale (au droit de la colonne de l'an 2000) au sens du code de la route

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la commune de HINDISHEIM.

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 5 :**

- le Maire de la Commune de Hindisheim,
- le Chef de la gendarmerie d'ERSTEIN

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :

- MM. le Préfet du Département du Bas-Rhin et le Président du Conseil Général du Bas-Rhin (Bureau des Transports), le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Mme le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein
- MM le Directeur du Centre Technique d'Erstein du Conseil Général du Bas-Rhin et le Commandant de la CRS 37 à Strasbourg.

HINDISHEIM, le 17 janvier 2014  
Le Maire : J.M. GALEA

